

Nombre de membres**en exercice:** 7**Présents :** 6**Votants:** 7**Séance du 04 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 04 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, René-Marc HERPSON**Représentés:** Frédéric VUILLEMIN par Bertrand DEFOIS**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Bertrand DEFOIS**Objet: AFFAIRE LECHAT CHANTAL - ENGAGEMENT DES DEPENSES - DE 2023_019**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de Maître Bernabeu Christophe concernant les honoraires devant le Tribunal Judiciaire (cela ne couvre pas les frais d'huissier) pour l'expulsion d'office d'une caravane.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de valider le devis de Maître Bernabeu Christophe,
- autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette affaire,

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: ASSAINISSEMENT - CYPRIEN BELCOURT - DE 2023_020

Madame le Maire présente au Conseil Municipal que part délibération N° 018-2023 en date du 9 juin 2023, il est refusé la demande de Monsieur Cyprien BELCOUR pour d'installation d'un assainissement non collectif au lieu-dit Les Carrols - Le Liauzu. Monsieur Cyprien BELCOUR n'ayant pas d'autorisation de construction sur cette parcelle.

Madame le Maire explique qu'il n'est pas possible de refuser cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'annuler la délibération n° 018-2023 du 9 juin 2023,
- charge le Maire d'envoyer le dossier de demande d'assainissement au SPANC.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: EGLISE - TRAVAUX ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES - DE 2023_021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise BRIEL MACONNERIE concernant l'écoulement des eaux pluviales de l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- valide le devis de l'entreprise BREIL MACONNERIE pour les travaux d'écoulement des eaux pluviales de l'église,
- charge le Maire du bon déroulement de cette opération.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Objet: SAUR - CONVENTION ENTRETIEN ET CONTROLE BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE - DE 2023_022

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention de la SAUR concernant l'entretien et le contrôle des appareils de défense contre l'incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à signer la convention avec la Saur,
- charge le Maire du bon déroulement de cette affaire.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Questions diverses :

- **DEVIS BREIL MACONNERIE : mise en place d'un caniveau au niveau de la nouvelle aire de collecte au cimetière :**
Le Conseil Municipal valide le devis.
- **PLATEFORME CONTAINERS**
Le Conseil Municipal souhaite demander un autre devis à l'entreprise Breil Maçonnerie pour Bourlandes et Courbous : montant trop élevé.
- **PERGOLA PISCINE MME TEXIER**
Le Conseil Municipal autorise le projet.
- **ACHAT REFRIGERATEUR**
Le Conseil Municipal décide d'acheter un nouveau réfrigérateur pour la salle polyvalente. L'achat sera fait chez BUT pour un montant de 541.98 € ttc.
- **TAILLE HAIE CIMETIERE**
Des devis ont été demandés pour la taille de la haie du cimetière.
- **CHEMIN DES CLOUPILLOUS**
Le chemin des Cloupillous qui rejoint la route de Lentillac sera fauché.

Fin de séance : 21h

Thérèse VERMANDE

Sylvie ALECHKINE

Claude-Henri DUBOIS

Bertrand DEFOIS

Frédéric VUILLEMIN

René-Marc HERPSON

Pouvoir Bertrand DEFOIS

Anne REMOND